



Cherche la nationalites francaise

Par **bouazza**, le 18/03/2014 à 20:15

mon arriere grande mere etait la nationalites francaise e'sque j ai le droit pour demande la nationalites francaise

Par **domat**, le 18/03/2014 à 20:48

bonjour et merci sont des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !

Par **lilymahai**, le 19/03/2014 à 16:05

a bouazza;

si votre grand mere a la nationalité francaise , elle devrait avoir un papier ecrit dessus :certificat de nationalité francaise (en 02 feuille). avec un numero de dossier inscrit au dessus, ce papier est délivrer par le tribunal francais de nantes.

si vous avez ce papier , vous pouvez eventuellement faire une demande de nationalité par filiation.

mais je ne sais pas si je suis a 100/100 juste.

a 75 % confirmé , le reste a vous de voir

Par **domat**, le 19/03/2014 à 16:09

bjr,

vous pouvez prétendre à la nationalité française si votre mère ou votre père était français à votre naissance ou durant votre minorité.

la nationalité française de votre arrière grand mère ne sert à rien si ses descendants avaient une autre nationalité.

cdt